Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 023-212316806-20261105-202660-DE

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/60

L'an deux mil vingt-six, le 05 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Etaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, Angélique THELIOL, CADILLON-LAPORTE Fanny, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, Cédric COURAUD, CHAVASTELON Pierre, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume
Était absente et excusée : Mme Sandra TERRACOL
Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGELINI

Objet : Admission en non-valeur Budget Principal (16800)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, du courrier du comptable du SGC de Guéret nous informant des créances à admettre en non-valeur (en PJ la liste), pour un montant de 584,22€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à passer les écritures comptables pour la somme de 584,22€.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 05/11/2026
Publié, le 09/11/2026
Transmis, le 06/11/2026
Certifié exécutoire
Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Patricia ANGELINI

MAIRIE DE SARDENT 23 (CREUSE)

Signé électroniquement par : Jerome AUGUSTYNIAK
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : Mairie de SARDENT